

**CIRCULAIRE 009-22**

Le 21 janvier 2022

**PORTAIL DES PARTICIPANTS DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION  
LANCEMENT DU MODULE D'APPROBATION DES PARTICIPANTS**

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a le plaisir d'annoncer le lancement immédiat du nouveau module d'approbation des participants sur le portail des participants (le « portail »).

Le module permet aux firmes désirant devenir des participants agréés de la Bourse, de remplir un formulaire intelligent en ligne en remplaçant, ainsi, les anciens formulaires PDF.

Le module contient les onglets suivants, qui représentent des sections de l'application :

1. Requis et directives pour devenir un participant
2. Information sur le requérant (adresse, constitution)
3. Activités de négociation
4. Accord de compensation
5. Autorisations réglementaires
6. Historique disciplinaire
7. Structure organisationnelle
  - a. Administrateurs, associés et dirigeants
  - b. Corporations affiliées et filiales
8. Signataires autorisés

Vous pouvez consulter le [site de la Division](#) pour plus d'informations sur l'approbation de participants agréés.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du portail des participants, veuillez communiquer avec Nathalie Tessier, coordonnatrice principale, par téléphone au 514 787-6552 ou par courriel à [nathalie.tessier@tmx.com](mailto:nathalie.tessier@tmx.com).

Julie Rochette  
Vice-présidente et chef de la réglementation  
Division de la réglementation